



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Minitel

Question écrite n° 38033

Texte de la question

M Jack Lang demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, de lui préciser ses intentions quant à l'éventuelle suppression de la mise à disposition gratuite des Minitel aux usagers.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'heure actuelle, tous les abonnés au téléphone de France métropolitaine peuvent disposer d'un minitel en lieu et place de l'annuaire papier, sans supplément d'abonnement. 14 p 100 d'entre eux en sont équipés. Il est notoire qu'un certain nombre de ces appareils font l'objet d'une utilisation faible, voire nulle, alors que dans le même temps se manifeste une forte demande de la part des utilisateurs professionnels. Aussi l'hypothèse d'une suppression de la gratuité du minitel a-t-elle été mise à l'étude, afin de savoir si elle conduirait les abonnés faibles utilisateurs à rendre leur appareil ; mais aucune décision à ce sujet n'est envisagée à brève échéance.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38033

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1106

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1896